

SEANCE DU 05 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le cinq Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 29 Mars 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 12 Présents : 11 Votants : 11

Présents : Didier THIEBAUT – Maire

Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Jean-Luc GALLEY, Adjoint.

Michel BERGER – Roger PHILBERT - Karine RODRIGUEZ - Régis MONNIER

Véronique JOLLY – Jean-Michel ROYER - Anne PETITEAUX

Absent excusé : Eddy BERNARDI

Madame Karine RODRIGUEZ a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2015.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241- 6 à 15, R. 241-16 à 33,

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

Vu les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé de Jean-Philippe LOUIS THIVET, Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal **ADOpte** par **10** voix **POUR** et **1 ABSTENTION** le compte administratif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2014	262 658.36 €	-23 641.27 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	38 510.94 €	-31 048.00 €
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2015	301 169.30 €	-54 689.27 €

II. COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2015.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2, Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R. 241-16 à 33,

Monsieur le Maire, informe les Membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par Monsieur le Trésorier et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune de LANDREVILLE.

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Trésorier de BAR SUR SEINE a transmis à la Commune de LANDREVILLE le compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire de LANDREVILLE et du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de BAR SUR SEINE,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal., à l'unanimité des présents,

ADOpte le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de BAR SUR SEINE pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

AUTORISE Monsieur le Maire de LANDREVILLE à signer tous documents relatifs à cette décision.

I. AFFECTATION RESULTAT ANNEE 2015.

Considérant que le résultat N –1 doit combler en priorité le besoin de financement

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, par **11** voix **POUR**

CONFIRME l'affectation du résultat 2015 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2014	262 658.36 €	-23 641.27 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	38 510.94 €	-31 048.00 €
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2015	301 169.30 €	-54 689.27 €
REPORT DES RESTES A REALISER		
AFFECTATION OBLIGATOIRE A l'apurement du déficit de la SI	-54 689.27 €	54 689.27 €
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIV		
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	246.480.03 €	
reprise excédent CCAS suite dissolution	3 196.67 €	0.00 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	249 677 €	

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

IV. VOTE DES TAXES.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1519D à 1519H, 1519I, 1640C, 1636 B septies I et 1636B septies IV,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu l'article 78 de la loi n°2009-1673 de finances,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2016,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment: les limites de chacun aux termes de l'article 1636B septies du Code Général des Impôts;

Après lecture des taux appliqués l'année dernière, des taux de référence 2016 et du produit attendu cette année.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales,

Après avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** des présents et représentés,

FIXE pour l'année 2016 les taux d'imposition comme ci-dessous:

- TAXE D'HABITATION	19.64 %
- TAXE FONCIERE (BATI)	11.33 %
- TAXE FONCIERE NON-BATI	17,96 %
- COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	18,29 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

V. VOTE DES SUBVENTIONS.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des Associations,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** des présents,

DECIDE de verser aux associations pour l'exercice 2016 les subventions telles que figurant ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT
PREVENTION ROUTIERE	30.00 €
ADMR	700.00 €
JEUNES VALLEE OURCE	50.00 €
CHASSE LANDREVILLE	200.00 €
COOP. SCOLAIRE LANDREVILLE	300.00 €
COOP.SCOLAIRE LANDREVILLE	451.00 €
GYM LOISIRS LANDREVILLE	200.00 €
MAISON POUR TOUS	600.00 €
SI LANDREVILLE	600.00 €
SPOMPIERS LANDREVILLE	600.00 €
TIR LA FRATERNELLE	300.00 €
SHOOT OF PAINTBALL	300.00 €
SERVICES AUX PERSONNES DU BARSEQUANAIS	300.00 €
DANSE POUR L	50.00 €
QUAI DES ARTS	300.00 €
ENTRE COTEAUX ET VALLEES	475.00 €
Provisions pour subventions tardives	6.044.00 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

VI. BUDGET PRIMITIF 2016.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

M. le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif

Après avis de la commission des finances en date des 21 Mars et 04 Avril 2016,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Jean-Philippe LOUIS-THIVET, Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITE** des présents,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

MOUVEMENTS REELS	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 270 172.00	1 270 172.00
FONCTIONNEMENT	738 954.00	738 954.00
TOTAL	2 009 126.00	2 009 126.00

Précise que le budget de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 (classement par nature).

VII. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS.

1. Commission Voirie

Jean-Luc GALLEY présente le programme de travaux de voirie urbaine et rurale vu en commission, soit :

Voirie urbaine :

Rue des Fâches

Bicouche rue d'accès à la gare

Réparation tampons eaux pluviales

Bicouche Rue la Belle Charme + partie Rue du Suchot+ reprise de la tranchée

Voirie rurale :

Rebouchage nids de poule

Chemin du Fragne

Foss chemin du Fragne – profilage

Chemin de la Guignelle – virage – trou d'eau ensablé

Chemin de la Chevêtrée – gros trou d'eau

L'analyse des devis demandés sera vue en commission

La journée d'entretien des chemins est prévue le mercredi 27 Avril 2016

2. Commission Scolaire

Elodie VIREY rend compte du dernier conseil d'école.

3. Commission des Fêtes

Elodie VIREY rend compte de la réunion de la Commission des Fêtes.

4. Commission Fleurissement

Elodie VIREY rend compte de la Commission Fleurissement.

5. Syndicats Eau et Assainissement

Jean-Luc GALLEY et Régis MONNIER donnent le compte rendu du Syndicat d'eau et assainissement.

VIII. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :

CONVENTION MISE A DISPOSITION EDUCATEUR APS

Considérant la délibération de la Commune d'Essoyes en date du 07 décembre 2015 relative à la mise à disposition au RPI Landreville, Loches sur Ource, Viviers sur Artaut, d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives à compter de la rentrée 2015/2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE la mise à disposition d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives à compter de la rentrée 2015/2016, à raison de 8 h semaines x 36 semaines scolaires au coût de 22 € de l'heure au RPI Landreville, Loches sur Ource, Viviers sur Artaut.

AUTORISE Monsieur le Maire, Président du RPI à signer la convention relative à cette décision.

Redevance occupation domaine public : le dossier sera revu au prochain conseil

Fonds de dotation :

L'Assemblée Générale aura lieu à la Maison des Associations le 26 Avril à 18 h 00

Gérants Viva! : information de Monsieur et Madame FANGET concernant la mise en vente de leur fonds de commerce.

Questions diverses :

Anne PETITEAUX offre un verre pour son anniversaire à la fin du conseil

Véronique JOLLY :

- Une réunion pour la Commission Cimetière est-elle prévue ?
- Information vide-dressing organisé par le Syndicat d'Initiative le 05 Juin 2016.
- Chapelle Sainte Béline : fenêtre cassée au-dessus de l'entrée.
- Information l'Heure du Conte à la Maison des Associations.

Karine RODRIGUEZ :

- Où en sont les achats de matériel pour l'employé communal décidés par la Commission Bâtiments ?

Michel BERGER :

- Dossier réduction éclairage la nuit

Didier THIEBAUT :

- mise en service de la « fibre »

- absent à compter du 27 Avril prochain

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00